



MAIRIE
DE
PARÇAY-MESLAY

*Adresser toute correspondance
à Monsieur le Maire de Parçay-Meslay*

CONVENTION
D'UTILISATION DES
SALLES MUNICIPALES

Entre le Maire de la Commune de Parçay-Meslay
D'une part,

Et

M

Adresse :

Téléphone :

D'autre part.

M sollicite d'utiliser TOUTE LA SALLE en vue d'y organiser
une manifestation (d'ordre familiale...).

1 - DÉSIGNATION PRÉCISE DES LOCAUX UTILISÉS

Toute la salle *	<input type="checkbox"/>
Cuisine *	<input type="checkbox"/>
Hall d'entrée avec vestiaires *	<input type="checkbox"/>
Sanitaires *	<input type="checkbox"/>

* cochez la case correspondante

L'organisateur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés ci-dessus, à nettoyer et à les remettre en état après usage ainsi que tout meuble ou accessoire mis à sa disposition.

L'organisateur reconnaît avoir procédé à une visite des lieux et plus particulièrement des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

2 – NOMBRE DE PARTICIPANTS PRÉVU

personnes

3 – CONDITIONS DE PAIEMENT

➤ Résidant sur la commune

La somme de 250 euros devra être réglée à la commune, au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**, dans les conditions suivantes :

- 40% à la réservation de la salle, soit 100 euros, ou 140 euros (week-end complet) ;
- 60% à la remise des clés, soit 150 euros, ou 210 euros (week end complet).

Une caution de 150 euros sera demandée, lors de la remise des clés pour les dommages éventuels.

Le tarif indiqué s'entend pour une location commençant le samedi matin jusqu'au dimanche à 4 heures du matin.

*Une autorisation pourra être donnée jusqu'au dimanche 11 heures pour déménagement et remise en état de la salle (à préciser sur votre demande écrite).

Pour dimanche jusqu'à 21 heures : un supplément de 110 euros est demandé.

Week-end complet : 350 euros.

Option nettoyage : 90 euros.

➤ Résidant hors commune

La somme de 310 euros devra être réglée à la commune, au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**, dans les conditions suivantes :

- 40% à la réservation de la salle, soit 124 euros, ou 168 euros (week-end complet) ;
- 60% à la remise des clés, soit 186 euros, ou 252 euros (week-end complet).

Une caution de 150 euros sera demandée, lors de la remise des clés pour les dommages éventuels.

Le tarif indiqué s'entend pour une location commençant le samedi matin jusqu'au dimanche à 4 heures du matin.

*Une autorisation pourra être donnée jusqu'au dimanche 11 heures pour déménagement et remise en état de la salle (à préciser sur votre demande écrite).

Pour dimanche jusqu'à 21 heures : un supplément de 110 euros est demandé.

Week-end complet : 420 euros.

Option nettoyage : 90 euros.

4 – CLAUSE D'ANNULATION

Si la réservation de la salle est annulée :

- plus d'un mois avant la date de la manifestation, les arrhes versés seront remboursés ;
- moins d'un mois avant la date de la manifestation les arrhes versés sont conservés et débités par le Trésor Public. (copie jointe de l'Arrêté Municipal du 7 novembre 2001).

5 – MESURES DE SÉCURITÉ

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de l'arrêté municipal du 07 Novembre 2001 réglementant l'utilisation de la salle des fêtes et des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer.

L'organisateur reconnaît avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie, etc...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

6 - ASSURANCE

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition.

Cette police portant le N° _____ a été souscrite le _____
auprès de _____ (nom de la compagnie)
(copie à joindre au dossier)

7 - RESPONSABILITÉ

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.
La présence du Maire n'est pas obligatoire pendant l'occupation des locaux.

Fait en deux exemplaires¹ à Parçay-Meslay le

(faire précéder la signature
de la mention manuscrite
«Lu et Approuvé»)

L'Organisateur

Le Maire

¹ dont un remis à l'intéressé.